

Foam for Surfaces and Whiteboards

Poison Centre (Iceland)
Tel. No.: +354 543 2222

CAV Milano Niguarda Ca' Granda (Italy)
Tel. No.: +39 02 66101029
CAV "Osp. Pediatrico Bambino Gesù" Dip. Emergenza e Accettazione DEA
Tel. No.: +39 06 68593726

National Poisons Information Centre (Ireland)
Tel.No +353 1 809 2566 or +353 1 837 9964 (Healthcare professionals- 24/7).
+353 1 809 2166 (public, 8am - 10pm every day).

Mater Dei Hospital (Malta)
Tel. No.: +356 2545 0000

National Poisons Information Centre (NVIC) (Netherlands) +31 (0)88 755 8000: Only for the purpose of informing medical personnel in case of acute intoxications / Uitsluitend bestemd om professionele hulpverleners te informeren bij acute vergiftigingen

Mental Health Helpline (Norway)
Tel. No.: +47 22 59 13 00

Instituto Nacional de Emergência Médica (Portugal)
Tel. No.: +351 213 303 271

Biroul RSI si Informare Toxicologica (Romania)
Tel. No.: +40 021 318 3606

National Toxicological Information Centre (NTIC) (Slovakia)Tel.
No.: +421 2 5477 4166

Toxicology Information Service (Spain)
Tel. No.: +34 91 562 04 20

Swedish Poisons Information Centre (Sweden)
Tel. No.: +46 08 331231

National emergency number (Switzerland) Tel.no 145 (available 24h, Tox Info Suisse, Zürich; for calls from Switzerland, information in German, French and Italian)

NHS Direct (Great Britain)
Tel.no 111 (in case of medical emergency following exposure to a chemical)
or +370 682 54054 (Kaunas, Lithuania). Monday-Friday 6am-8pm
In the event of a medical enquiry involving this product, please contact your doctor or local hospital accident and emergency department.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 - Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Aerosol 1	Aérosol - Catégorie 1
-----------	-----------------------

2.2 - Éléments d'étiquetage

étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Foam for Surfaces and Whiteboards

Contient : Hydrocarbures riches en C3-4, distillat de pétrole, gaz de pétrole, Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation et condensation du pétrole brut. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe dans la gamme C3-C5, principalement en C3 et en C4. (CAS No.: 68512-91-4)

Mention d'avertissement : Danger

Pictogrammes des risques



Mentions de danger

H222	Aérosol extrêmement inflammable
H229	Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur

Conseils de prudence

P102	Tenir hors de portée des enfants.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.
P211	Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251	Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P410+P412	Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

Phrases EUH : Aucun

Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents

2.3 - Autres dangers

Substance PBT. - Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.

matière vPvB. - Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.

Autres dangers n'entraînant pas la classification - En cas de ventilation insuffisante et/ou suite à l'utilisation, formation possible de mélanges explosifs/facilement inflammables.
- Produit chimique sous pression: Risque d'exploser en cas d'échauffement.

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1 - Substances

Non applicable

Foam for Surfaces and Whiteboards

3.2 - Mélanges

- Hydrocarbures, riches en C3-4, distillat de pétrole ; Gaz de pétrole : Note K : La classification en tant que cancérigène ou mutagène ne s'applique pas s'il peut être démontré que la substance contient moins de 0,1 % p/p de 1,3 butadiène (EINECS 203-450-8).

Nom chimique	No	%	Classe(s)	Concentration spécifiques
Hydrocarbures riches en C3-4, distillat de pétrole, gaz de pétrole, Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation et condensation du pétrole brut. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe dans la gamme C3-C5, principalement en C3 et en C4.	n°CAS : 68512-91-4 Numéro d'identification UE : 649-083-00-0 N°CE : 270-990-9	> 50 - < 100	Carc. 1A - H350 Flam. Gas 1 - H220 Muta. 1B - H340 Press. Gas	Non applicable
Alcohols, C12-14, ethoxylated	n°CAS : 68439-50-9 Numéro d'identification UE : N°CE : 500-213-3	< 1	Aquatic Chronic 1 - H410 Aquatic Chronic 2 - H411	Non applicable
sodium nitrite	n°CAS : 7632-00-0 Numéro d'identification UE : 007-010-00-4 N°CE : 231-555-9	< 1	Acute Tox. 3 Oral - H301 Aquatic Acute 1 - H400 Eye Irrit. 2 - H319 Ox. Liq. 3 - H272	Non applicable
N-(2-hydroxyethyl)-N,N-dimethyl alkyl-C12-14-(even numbered)-1-aminium chloride	n°CAS : Numéro d'identification UE : N°CE : 931-275-3	< 1	Acute Tox. 4 Oral - H302 Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 2 - H411 Skin Corr. 1C - H314 STOT RE 2 - H373	Non applicable

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 - Description des mesures de premiers secours

En cas d'inhalation

- Veiller à un apport d'air frais.

Après contact avec la peau

- En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

Après contact avec les yeux

- Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau.
- En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtamologue.

4.2 - Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes et effets - En cas d'inhalation

- Aucune information disponible.

Symptômes et effets - Après contact avec la peau

- Aucune information disponible.

Symptômes et effets - Après contact avec les yeux

- Aucune information disponible.

4.3 - Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- En cas de suspicion d'intoxication, s'adresser immédiatement au Centre national d'information sur les poisons, numéro de téléphone d'urgence voir section 1.4.

- Traitement symptomatique.

Foam for Surfaces and Whiteboards

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 - Moyens d'extinction

<u>Moyens d'extinction appropriés</u>	- ABC-poudre - Dioxyde de carbone (CO2) - Mousse - Poudre d'extinction
<u>Moyens d'extinction inappropriés</u>	- Jet d'eau à grand débit

5.2 - Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

<u>Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange</u>	- Aucune information disponible.
<u>Produits de décomposition dangereux</u>	- Aucune information disponible.

5.3 - Conseils aux pompiers

- Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.
- Si possible sans risque, éloigner les récipients en bon état de la zone dangereuse.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 - Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

<u>Pour les non-secouristes</u>	- Assurer une aération suffisante. - Eloigner toute source d'ignition.
<u>Pour les secouristes</u>	- Aucune information disponible.

6.2 - Précautions pour la protection de l'environnement

- Aucune information disponible.

6.3 - Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

<u>Méthodes et matériel de confinement</u>	- Aucune information disponible.
<u>Méthodes et matériel de nettoyage</u>	- Ventiler la zone concernée.
<u>Techniques inappropriées</u>	- Aucune information disponible.

6.4 - Référence à d'autres rubriques

- Evacuation: voir rubrique 13
- Protection individuelle: voir rubrique 8

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 - Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

<u>Recommandation</u>	- Il est recommandé de concevoir les méthodes de travail de manière à exclure les risques suivants: Génération/dégagement de poussière - Il est recommandé de concevoir les méthodes de travail de manière à exclure les risques suivants: génération/formation d'aérosols
-----------------------	--

Foam for Surfaces and Whiteboards

- Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.
- Ne pas fumer pendant l'utilisation.
- Utiliser des installations, appareillages, dispositifs d'aspiration, outillage, etc équipés d'une protection antidéflagrante.
- Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale

- Aucune information disponible.

7.2 - Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

- Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé.
- Ne pas stocker ensemble avec: Matériau combustible
- Protéger contre: Forte chaleur

7.3 - Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 - Paramètres de contrôle

DNEL / PNEC

N-(2-hydroxyethyl)-N,N-dimethyl alkyl-C12-14-(even numbered)-1-aminium chloride

Type	Valeur	Utilisateur	Effet
DNEL long terme par voie orale (répété)	0.9 mg/kg bw/day	Consommateurs	Systémique
DNEL long terme par inhalation	2.2 mg/m3	Travailleurs	Systémique
DNEL long terme par inhalation	3.1 mg/m3	Consommateurs	Systémique
DNEL long terme dermique	1.25 mg/kg bw/day	Travailleurs	Systémique
DNEL long terme dermique	0.9 mg/kg bw/day	Consommateurs	Systémique
DNEL long terme dermique	0.02 mg/kg bw/day	Consommateurs	Local
PNEC eaux, eau douce	0.004 mg/l		
PNEC eaux, eau de mer	0.0004 mg/l		
PNEC eaux, libération périodique	0.0014 mg/l		
PNEC sédiment, eau douce	4.8 mg/kg		
PNEC sédiment, eau de mer	0.48 mg/kg		
PNEC sol	0.61 mg/kg		
PNEC station d'épuration (STP)	0.19 mg/l		

8.2 - Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

- Si l'aspiration locale n'est pas possible ou insuffisante, assurer dans la mesure du possible une bonne ventilation de la zone de travail.
- Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
- Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
- Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

- Mesures de protection supplémentaires pour les yeux: En cas d'un risque accru, en supplément

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

- Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Foam for Surfaces and Whiteboards

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 - Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<u>État</u> <u>Couleur</u>	gazeux	<u>Aspect</u> <u>Odeur</u>	Aérosol caractéristique
Seuil olfactif		Aucune donnée disponible	
pH		Aucune donnée disponible	
Point de fusion		Aucune donnée disponible	
Point de congélation		Aucune donnée disponible	
Point d'ébullition		Aucune donnée disponible	
Point éclair		Aucune donnée disponible	
Taux d'évaporation		Aucune donnée disponible	
inflammabilité		Aucune donnée disponible	
Limite inférieure d'explosivité		Aucune donnée disponible	
Limite supérieure d'explosivité		Aucune donnée disponible	
Pression de la vapeur		3.1 hPa < V < 6.1 hPa	
Densité de la vapeur		Aucune donnée disponible	
Densité relative		Aucune donnée disponible	
Densité		0.9 g/cm ³ < V < 1 g/cm ³	
Solubilité (Eau)		pratiquement insoluble	
Solubilité (Ethanol)		Aucune donnée disponible	
Solubilité (Acétone)		Aucune donnée disponible	
Solubilité (Solvants organiques)		Aucune donnée disponible	
Log KOW		Aucune donnée disponible	
Température d'auto-inflammabilité		Aucune donnée disponible	
Température de décomposition		Aucune donnée disponible	
Viscosité, cinématique		Aucune donnée disponible	
Viscosité, dynamique		Aucune donnée disponible	

Caractéristiques des particules

Taille des particules	Aucune donnée disponible
-----------------------	--------------------------

9.2 - Autres informations

Teneur en COV	10 %
Energie minimale d'ignition	Aucune donnée disponible
Conductivité	Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 - Réactivité

- Ce produit est considéré comme non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

10.2 - Stabilité chimique

- Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3 - Possibilité de réactions dangereuses

Foam for Surfaces and Whiteboards

- Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.4 - Conditions à éviter

- En cas d'échauffement: Risque d'inflammation

10.5 - Matières incompatibles

- Aucune information disponible.

10.6 - Produits de décomposition dangereux

- Aucune information disponible.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 - Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë - Non classé

Toxicité : Mélange

LD50 oral (rat)	Aucune donnée disponible
LD50 dermal (rat)	Aucune donnée disponible
LD50 dermal (rabbit)	Aucune donnée disponible
LC50 inhalation (rat)	Aucune donnée disponible
LC50 inhalation dusts and mists (rat)	Aucune donnée disponible
LC50 inhalation vapours (rat)	Aucune donnée disponible

- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité : Substances

Hydrocarbures riches en C3-4, distillat de pétrole, gaz de pétrole, Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation et condensation du pétrole brut. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe dans la gamme C3-C5, principalement en C3 et en C4. (68512-91-4)	
LC50 inhalation (rat)	> 800000 ppmV
Alcohols, C12-14, ethoxylated (68439-50-9)	
LD50 oral (rat)	> 2000 mg/kg
LD50 dermal (rat)	> 2000 mg/kg
LC50 inhalation dusts and mists (rat)	> 1.6 mg/l
sodium nitrite (7632-00-0)	
LD50 oral (rat)	180 mg/kg
LC50 inhalation dusts and mists (rat)	0.095 mg/l
N-(2-hydroxyethyl)-N,N-dimethyl alkyl-C12-14-(even numbered)-1-aminium chloride ()	
LD50 oral (rat)	200 mg/kg < V < 2000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée - Non classé

Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Non classé

Sensibilisation respiratoire ou cutanée - Non classé

Foam for Surfaces and Whiteboards

Mutagénicité sur les cellules germinales - Non classé

Cancerogénité - Non classé

Toxicité pour la reproduction - Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique - Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée - Non classé

Danger par aspiration - Non classé

11.2 - Informations sur les autres dangers

- Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez l'homme.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 - Toxicité

Toxicité : Mélange

EC50 48 hr crustacea	Aucune donnée disponible
LC50 96 hr fish	Aucune donnée disponible
ErC50 algae	Aucune donnée disponible
ErC50 other aquatic plants	Aucune donnée disponible
NOEC chronic fish	Aucune donnée disponible
NOEC chronic crustacea	Aucune donnée disponible
NOEC chronic algae	Aucune donnée disponible
NOEC chronic other aquatic plants	Aucune donnée disponible

Toxicité : Substances

Hydrocarbures riches en C3-4, distillat de pétrole, gaz de pétrole, Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation et condensation du pétrole brut. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe dans la gamme C3-C5, principalement en C3 et en C4. (68512-91-4)

LC50 96 hr fish	24.11 mg/l < V < 147.54 mg/l
ErC50 algae	7.71 mg/l < V < 16.5 mg/l
ErC50 other aquatic plants	7.02 mg/l < V < 69.43 mg/l

Alcohols, C12-14, ethoxylated (68439-50-9)

LC50 96 hr fish	1.2 mg/l
ErC50 algae	> 2 mg/l
ErC50 other aquatic plants	0.53 mg/l
NOEC chronic fish	0.16 mg/l
NOEC chronic other aquatic plants	0.77 mg/l

sodium nitrite (7632-00-0)

LC50 96 hr fish	0.54 mg/l < V < 26.3 mg/l
ErC50 algae	0 mg/l < V < 100 mg/l
ErC50 other aquatic plants	4.93 mg/l
NOEC chronic fish	0.7 mg/l

Foam for Surfaces and Whiteboards

NOEC chronic other aquatic plants	9.86 mg/l
N-(2-hydroxyethyl)-N,N-dimethyl alkyl-C12-14-(even numbered)-1-aminium chloride ()	
LC50 96 hr fish	4.2 mg/l
ErC50 other aquatic plants	0.53 mg/l
NOEC chronic fish	0.16 mg/l
NOEC chronic algae	> 0.212 mg/l
NOEC chronic other aquatic plants	> 0.1 mg/l

- Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.2 - Persistance et dégradabilité

Demande biochimique en oxygène (DBO)	Aucune donnée disponible
Demande chimique en oxygène (DCO)	Aucune donnée disponible
% de biodégradation en 28 jours	Aucune donnée disponible

- Aucune information disponible.

12.3 - Potentiel de bioaccumulation

Facteur de bioconcentration (FBC)	Aucune donnée disponible
Log KOW	Aucune donnée disponible

- Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

12.4 - Mobilité dans le sol

- Aucune information disponible.

12.5 - Résultats des évaluations PBT et vPvB

- Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.

- Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.

12.6 - Propriétés perturbant le système endocrinien

- Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7 - Autres effets néfastes

- Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 - Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets

- L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.
- Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés.
- Emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus
- Élimination conformément au Règlement 2008/98/CE en matière de déchets et déchets dangereux.

Evacuation des eaux

- Aucune information disponible.

Foam for Surfaces and Whiteboards

<u>Précautions particulières à prendre</u>	- Aucune information disponible.
<u>Disposition Communautaire ou Nationale ou Régionale</u>	- Eliminer en observant les réglementations administratives.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 - Numéro ONU ou numéro d'identification

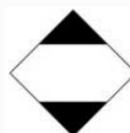
<u>Numéro ONU (ADR)</u>	:	UN1950
<u>Numéro ONU (RID)</u>	:	UN1950
<u>Numéro ONU (ADN)</u>	:	UN1950
<u>Numéro ONU (IMDG)</u>	:	UN1950
<u>Numéro ONU (IATA)</u>	:	UN1950

14.2 - Désignation officielle de transport de l'ONU

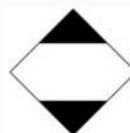
<u>Nom d'expédition des Nations unies (ADR)</u>	:	AÉROSOLS
<u>Nom d'expédition des Nations unies (RID)</u>	:	AÉROSOLS
<u>Nom d'expédition des Nations unies (ADN)</u>	:	AÉROSOLS
<u>Nom d'expédition des Nations unies (IMDG)</u>	:	AÉROSOLS
<u>Nom d'expédition des Nations unies (IATA)</u>	:	AEROSOLS, FLAMMABLE

14.3 - Classe(s) de danger pour le transport

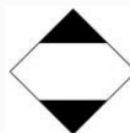
<u>ADR Classe(s) de danger pour le transport</u>	:	2
<u>ADR Code de classification:</u>	:	5F
<u>Pictogrammes</u>		



<u>Classe(s) de danger pour le transport (RID)</u>	:	2
<u>Pictogrammes</u>		



<u>Classe(s) de danger pour le transport (ADN)</u>	:	2
<u>Pictogrammes</u>		



Foam for Surfaces and Whiteboards

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : 2

Pictogrammes



Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : 2

Pictogrammes



14.4 - Groupe d'emballage

Groupe d'emballage :
Groupe d'emballage (RID) :
Groupe d'emballage (ADN) :
Groupe d'emballage (IMDG) :
Groupe d'emballage (IATA) :

14.5 - Dangers pour l'environnement

Dangers pour l'environnement : Non
Polluant marin : Non

14.6 - Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR

ADR Code de classification : 5F
ADR Dispositions particulières : 190+327+344+625
ADR Quantité limitée (LQ) : 1L
Quantités exceptées ADR : E0
Instructions d'emballage ADR : P207 LP200
Dispositions spéciales d'emballage ADR : PP87 RR6 L2
Dispositions pour l'emballage en commun ADR : MP9
Instructions pour les citernes mobiles et conteneurs pour vrac :
Dispositions spéciales pour les citernes mobiles et conteneurs pour vrac :
Code-citerne ADR :
Dispositions spéciales citernes ADR :
Véhicule pour le transport en citerne :
ADR catégorie de transport : 2
ADR code de restriction en tunnel : D
Dispositions spéciales chargement, déchargement et manutention ADR : CV9 CV12
Dispositions spéciales - Colis : V14
Dispositions spéciales - Vrac :
Dispositions spéciales - Exploitation : S2
ADR Danger n° (code Kemler) :

Foam for Surfaces and Whiteboards

RID

<u>Dispositions particulières</u>	:	190 327 344 625
<u>Quantité limitée (LQ)</u>	:	1 L
<u>Quantités exceptées</u>	:	

ADN

<u>Dispositions particulières</u>	:	190 327 344 625
<u>Quantité limitée (LQ)</u>	:	LQ 2
<u>Quantités exceptées</u>	:	

IMDG

<u>Dispositions particulières</u>	:	63 190 277 327 344 381 959
<u>Quantité limitée (LQ)</u>	:	See SP277
<u>Quantités exceptées</u>	:	E0
<u>Instructions d'emballage</u>	:	P207 LP200
<u>Dispositions spéciales d'emballage</u>	:	PP87 L2
<u>Instruction(s) IBC</u>	:	
<u>Dispositions IBC</u>	:	
<u>Instructions pour les citernes mobiles et conteneurs pour vrac</u>	:	
<u>Dispositions spéciales pour les citernes mobiles et conteneurs pour vrac</u>	:	
<u>Codes EmS</u>	:	F-D, S-U
<u>Arrimage et manutention</u>	:	Catégorie None SW1 SW22
<u>Séparation</u>	:	SG69
<u>Propriétés et observations</u>	:	

IATA

<u>PCA - Quantités exceptées</u>	:	E0
<u>PCA - Quantités limitées - Instructions d'emballage</u>	:	Y203
<u>PCA - Quantités limitées - Quantité nette maximale par emballage</u>	:	30kg
<u>PCA - Packing Instructions</u>	:	203
<u>PCA - Quantité nette maximale par emballage</u>	:	75kg
<u>CAO - Instructions d'emballage</u>	:	203
<u>CAO - Quantité nette maximale par emballage</u>	:	150kg
<u>Dispositions particulières</u>	:	A145 A167 A802
<u>Code ERG</u>	:	10L

14.7 - Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 - Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

<u>Substances REACH candidates</u>	Aucun
<u>Substances Annex XIV</u>	Aucun
<u>Substances Annex XVII</u>	Aucun

Foam for Surfaces and Whiteboards

Teneur en COV 10 %

- – RÈGLEMENT (CE) N° 907/2006 DE LA COMMISSION du 20 juin 2006 modifiant le règlement (CE) n° 648/2004 du Parlement européen et du Conseil relatif aux détergents, afin d'adapter ses annexes III et VII. Le règlement a été publié au Journal officiel de l'Union européenne n° L 168/5 le 21 juin 2006 ;
- – RÈGLEMENT (UE) 2016/918 DE LA COMMISSION du 19 mai 2016 modifiant, aux fins de son adaptation au progrès technique et scientifique, le règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et mélanges. Le règlement a été publié au Journal officiel de l'Union européenne n° L 156, le 14 juin 2016 ;
- – RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION du 18 juin 2020 modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions applicables aux substances chimiques (REACH) (JO L 203 du 26.6.2020, pages 28–58) ;
- – DIRECTIVE DU CONSEIL du 20 mai 1975 concernant le rapprochement des législations des États membres relatives aux générateurs d'aérosols (75/324/CEE) (JO L 147 du 9.6.1975, p. 40)
- – Le 16 décembre 2008, le règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances chimiques et des mélanges a été signé. Ledit règlement a modifié et abrogé les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et le règlement (CE) n° 1907/2006 (le règlement REACH). Le règlement a été publié au Journal officiel de l'Union européenne n° L 353, volume 51 du 31 décembre 2008 ;
- – RÈGLEMENT (CE) n° 648/2004 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 31 mars 2004 relatif aux détergents (JO L 104/1 du 8.4.2004, p.001-0035) ;
- – Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions des substances chimiques (REACH), instituant une Agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n° 793/93 du Conseil, le règlement (CE) n° 1488/94 de la Commission, la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/ CE et 2000/21/CE (Journal officiel de l'Union européenne n° L 396, 30-12-2006, correction d'erreurs – n° L 136/3, 2007-5-29) ;
- – L'Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR).

Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents

15.2 - Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité chimique effectuée pour le produit - Aucune information disponible.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Versions de la FDS

Version	Date d'émission	Auteur	Description des modifications
1	30/11/2022		

Textes des phrases réglementaires

Acute Tox. 3 Oral	Toxicité aiguë (par voie orale) - Catégorie 3
Acute Tox. 4 Oral	Toxicité aiguë (par voie orale) - Catégorie 4
Aerosol 1	Aérosol - Catégorie 1
Aquatic Acute 1	Danger pour l'environnement aquatique - Aquatic Acute 1
Aquatic Chronic 1	Danger pour l'environnement aquatique - Aquatic Chronic 1
Aquatic Chronic 2	Danger pour l'environnement aquatique - Aquatic Chronic 2
Carc. 1A	Cancerogénité - Catégorie 1A
Eye Irrit. 2	Irritation oculaire - Catégorie 2
Flam. Gas 1	Gaz inflammable. - Catégorie 1

Foam for Surfaces and Whiteboards

H220	Gaz extrêmement inflammable
H222	Aérosol extrêmement inflammable
H229	Réceptacle sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur
H272	Peut aggraver un incendie; comburant
H301	Toxique en cas d'ingestion
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H340	Peut induire des anomalies génétiques - indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger
H350	Peut provoquer le cancer - indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
Muta. 1B	Mutagenicité sur les cellules germinales - Catégorie 1B
Ox. Liq. 3	Liquides comburants - Catégorie 3
Press. Gas	gaz sous pression
Skin Corr. 1C	Corrosion cutanée - Catégorie 1C
STOT RE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée - Catégorie 2

*** **